



**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**  
**JEUNES**  
**SAISON 2022-2023**

**USMA VOLLEY-BALL & CO**

7 rue des Ecoles

93400 Saint-Ouen

Tél: 01.40.11.31.77

E-mail : [usma.volleyball@gmail.com](mailto:usma.volleyball@gmail.com)

[www.usma-volleyball.com](http://www.usma-volleyball.com)

 USMA Volley-Ball & CO

Encadrants : Junior YAPI : 06 30 35 88 63 - Périvaldo ALMEIDA : 06 44 00 36 05  
Référentes jeunes : Audrey COUPRIE : 06 81 28 80 44 - Stéphanie PHILIPP : 06 50 53 61 06

**Article 1 – Inscriptions et cotisations :**

*Nouveaux adhérents* : dossier complet à déposer au premier entraînement après validation de la place par le club.

*Réinscription* : dossier à déposer au plus tard le 4 juillet 2022.

**Le dossier d'inscription doit être complet dès le premier entraînement.**

**Article 2 – Dossier d'inscription :**

- Un certificat médical d'aptitude pour la pratique du Volley-Ball

- Deux photos et une enveloppe

- Le règlement de 75 € en espèces ou par chèque à l'ordre « USMA Volley-Ball Loisir »

**Article 3 – Équipement :**

Les cours ont lieu au **Gymnase Joliot Curie** - 8 rue Pierre Curie - 93400 Saint-Ouen

Votre enfant devra avoir une paire de **baskets de salle propre et adapté à la pratique du volley en intérieur, une tenue de sport et une bouteille d'eau**. Il est fortement conseillé qu'il porte également des **genouillères**.

**Article 4 – Sécurité et Santé :**

Le responsable légal de l'enfant s'engage à fournir un certificat médical avant toute participation aux entraînements. Il autorise l'entraîneur ou le représentant délégué par le club à tout mettre en œuvre en cas d'urgence pour faire pratiquer les traitements et les interventions qui peuvent être reconnus médicalement nécessaires.

**Article 5 – Horaires et responsabilité :**

Les cours commencent à 18h30 chaque lundi de l'année scolaire, hors période de vacances. Les enfants sont sous la responsabilité du club uniquement à partir de l'arrivée effective de l'entraîneur.

**Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés d'un adulte.**

Les cours se terminent à 19h45. Seuls les enfants de plus de 11 ans peuvent repartir sans être accompagné par un adulte avec une autorisation parentale. **Les parents doivent venir récupérer leur enfant à 19h45.**

**Article 6 – Participation aux entraînements :**

Les enfants inscrits sont attendus à tous les entraînements, en cas d'absence, le parent ou tuteur doit informer au préalable directement l'entraîneur de son enfant (coordonnées ci-dessus).

Je soussigné(e) NOM : .....Prénom : .....  
agissant en qualité de **Père / Mère / Tuteur / Représentant légal** de

NOM : .....Prénom : .....  
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à ....., le .....

Signature :